

MODALITES D'INSCRIPTION AU SERVICE PERISCOLAIRE

Année scolaire 2024 /2025

(Règlement intérieur du service disponible sur www.barberaz.fr ou <http://barberaz.issila.com>)

Pour toute nouvelle inscription, un dossier périscolaire complété devra être retourné au service. Pour les élèves déjà inscrits, les éventuelles modifications de coordonnées pourront être faites directement sur l'espace famille Issila.

Inscriptions / annulations

Les inscriptions via le cahier de liaison ne sont pas acceptées. Elles peuvent être effectuées sur le portail famille barberaz.issila.com, par mail enfance.jeunesse@barberaz.fr ou par téléphone au 04.79.60.75.05.

Le délai d'inscription et d'annulation est de 48h00 avant 9h du matin jours ouvrés
EXP : (le jeudi avant 9h00 pour le lundi ou le mardi avant 9h00 pour le jeudi).

Pour la cantine, les garderies et l'étude, l'annulation hors délai ne sera pas acceptée et sera facturée, sauf sur [présentation d'un certificat médical](#).

En cas d'absence d'un enseignant, [la famille doit impérativement prévenir le service dans la journée](#) afin d'annuler les inscriptions au service périscolaire et/ou à la cantine si l'enfant rentre chez lui.

Les sorties scolaires

Les dates de sorties seront communiquées aux familles et au service par l'école. Le service se chargera de retirer tous les repas sur le portail famille. [En aucun cas les parents ne devront réserver à nouveau ces repas](#), une fois que le service périscolaire les aura retirés, sinon ils seront facturés. Les parents devront en revanche bien annuler les services de garderie et étude sur le portail famille.

Grève

En cas de grève, les familles seront averties par mail de la procédure à suivre. Le service de restauration scolaire pourrait ne pas être maintenu et un pique-nique pourrait être demandé aux familles. L'annulation de cantine serait faite directement par le service et non facturée. En cas de mise en place d'un SMA (service minimum d'accueil), une inscription par retour de mail sera nécessaire.

Paiement

En début de mois, une facture vous sera adressée **par mail**. Elle sera également disponible dans votre espace sur le portail famille. Votre facture devra être payée **avant la date limite indiquée** selon les modalités précisées sur celle-ci.

- En cas de déménagement hors de la commune, le tarif extérieur sera appliqué dès le mois suivant.
- En cas de retard pour la récupération d'un enfant aux différents services, une pénalité forfaitaire de 15€ sera appliquée.

HORAIRES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES (inscription obligatoire)

- le matin, à partir de 7h30 (payante).
- le midi de 11h45 à 12h30 (payante), puis de 13h15 à 13h35 (gratuite)
- le soir, de 16h30 jusqu'à 18h30 (payante).
- Le soir l'étude surveillée, de 16h30 à 18h (payante).

La bascule en garderie du soir est automatique et sans aucun supplément après la fin de l'étude à 18h00. Il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée (enfants en autonomie et sous surveillance).

TARIFICATION en vigueur au 1^{er} septembre 2024 (tarifs prenant en compte le tarif social et susceptibles d'être actualisés)

TARIFS RESTAURANTS SCOLAIRE :

	2024/2025	Tarifs PAI alimentaire (repas fourni par la famille)
QF Inférieur ou égal à 500	1 €	0.98 €
De 501 à 650 compris	1 €	1.34 €
De 651 à 800 compris	1 €	1.71 €
De 801 à 1000 compris	1 €	2.07 €
De 1001 à 1250 compris	4.96 €	2.48 €
De 1251 à 1500 compris	5.79 €	2.90 €
De 1501 à 1800 compris	6.72 €	3.36 €
De 1801 à 2300 compris	7.65 €	3.83 €
2301 et QF non fourni	8.58 €	4.29 €
Tarifs Extérieurs	10.34 €	5.17 €

PAI : Projet d'accueil individualisé, pour les enfants souffrant d'une pathologie spécifique (asthme, allergie alimentaire, etc ...). Ce dispositif est mis en place par l'école, le médecin scolaire et le médecin de famille.

Dans le cadre du dispositif « Ma cantine à 1€ », l'Etat octroie une aide pour les QF inférieurs à 1000€ aux communes qui répondent aux critères de la Loi Egalim :

- Être éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale.
- Instaurer une grille tarifaire de restauration scolaire comportant au moins 3 tranches.
- Attribuer un tarif inférieur ou égal à 1€ aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1000€, les tarifs de la restauration scolaire ont été modifiés pour les 4 premières tranches de QF.

TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES / ETUDES :

Tarifs	Accueil du matin	Accueil de 11h45 à 12h30	Accueil du soir et Etudes surveillées
Normal	2.20 €	1.65 €	2.75 €
Réduit (2 ^{ème} enfant inscrit)	1.65 €	1.21 €	2.09 €

CONTACT

Responsable service Enfance-Jeunesse : Laëtizia Laurenti : 04 79 60 75 05 ou enfance.jeunesse@barberaz.fr

Numéro périscolaire école Concorde (signalement retard ou urgence) : 06 11 74 08 23

Numéro périscolaire école Albanne (signalement retard ou urgence) : 06 11 74 07 95

Numéro pour garderie maternelle Albanne uniquement (signalement retard ou urgence) : 06 22 99 68 66